

# **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

**2009**

**apcars**

Association de politique  
criminelle appliquée et  
de réinsertion sociale

---

Tribunal de Grande Instance  
4, bd du Palais  
75055 PARIS cedex 01



## Sommaire

|  |      |
|--|------|
| Rapport moral                                      | p.5  |
| <i>Pôle judiciaire</i>                             |      |
| Enquêtes de personnalité                           | p.7  |
| Enquêtes sociales rapides                          | p.11 |
| Paris  | p.13 |
| Bobigny  | p.15 |
| Créteil  | p.16 |
| Enquêtes sociales JAF et expertises                | p.19 |
| Médiation pénale                                   | p.21 |
| Aide aux victimes au TGI de Créteil                | p.22 |
| Correspondants du parquet                          | p.23 |
| Réparation pénale des mineurs                      | p.24 |
| Contrôle judiciaire socio-éducatif                 | p.25 |
| <i>Pôle social</i>                                 |      |
| CHRS Pelleport                                     | p.27 |
| Dispositif d'accueil d'usagers de crack            | p.29 |
| Dispositif de décohabitation de conjoints violents | p.30 |
| CHRS L'Estran                                      | p.31 |
| Activités annexes                                  | p.33 |



## Rapport moral

Près de 30 ans après sa création, notre association est devenue un partenaire privilégié des autorités judiciaires en Ile de France.

C'est d'abord le fruit de l'investissement constant de nos équipes, enquêteurs, personnel administratif et cadres. Le rapport d'activité 2009 présente d'ailleurs des résultats en progrès dans la plupart des services, soyez-en tous vivement remerciés.

Avec le développement de notre pôle social, nous sommes plus que jamais des acteurs reconnus de l'insertion des publics justice, ce qui nous amène à être aussi des observateurs avisés d'un secteur social en plein bouleversement.

En effet et à la lumière de nos années d'expérience, nous réaffirmons tout l'intérêt des aménagements de peine et des alternatives à la détention, notamment pour les courtes peines.

Dans ce but, tous s'accordent à dire qu'il est vital de développer les passerelles entre les professionnels de la justice et ceux de l'insertion.

C'est paradoxalement ce que le projet de service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), défendu par le ministre du Logement, tend indirectement à supprimer.

Ce nouveau service départemental, intercalé entre nos partenaires justice (administration pénitentiaire...) et nos CHRS, est voué à rencontrer le même « succès » que la loi Dalo, à savoir créer de l'espoir chez nos usagers mais ne leur apporter que peu ou pas de résultats, faute de création de logements.

Plus préoccupant, le SIAO ralentira considérablement la préparation à la sortie de prison et risquera même d'anéantir tous nos efforts en matière de prise en charge rapide de nos publics (Estran, dispositifs présententiels, crack, violences conjugales...).

Du point de vue économique, la révision générale des politiques publiques (RGPP) tend à réformer en profondeur les organes de l'Etat et se justifie par la nécessité d'optimiser les finances publiques.

Néanmoins, elle ne pourra pas longtemps éluder le manque chronique de moyens accordés à la justice : nous sommes parmi ceux qui en Europe consacrent le moins d'argent à la justice, par rapport au PIB : l'aide juridictionnelle y est cinq fois inférieure à celle du Royaume-Uni, les seuls postes en hausse du budget du ministère iront à la réforme de la carte judiciaire et au bracelet électronique.

Le décalage entre nos productions d'enquêtes, pourtant de plus en plus exemplaires, et les délais de paiement de la cour d'appel devient abyssal.

Sans trésorerie, aucune entité économique n'est viable dans le temps. Notre association ne fera hélas pas exception à la règle.

Le secteur social n'est pas mieux loti et nous amène à unir nos forces pour défendre nos valeurs et faire face à un avenir incertain.

Le rapprochement avec l'Estran en 2009 est une première étape et a déjà démontré toute sa pertinence (voir le dispositif présentiel). Notre démarche avec le CHRS le Verlan s'engagera en 2011 dans le même esprit.

Entre temps, en 2010, nous mènerons à terme la fusion avec le Sajir à Créteil avec pour nouvelles perspectives :

Mettre en place une gestion financière saine et prospective de ses services ;

Dynamiser l'aide aux victimes d'infractions pénales dans le Val de Marne ;

Enfin, rapprocher les services du Sajir des prescripteurs d'une part et des partenaires locaux d'autre part.

Vous l'aurez compris, notre état d'esprit pourrait se résumer à cette pensée de Roosevelt « Il est dur d'échouer mais il est pire de n'avoir jamais tenté de réussir ».

Jacques Bonneau  
Président

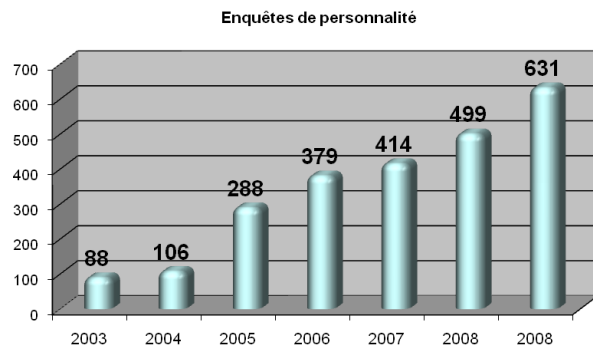
## Les enquêtes de personnalité

### Gestion de l'activité et personnel

L'année 2009 a confirmé la progression des réquisitions des magistrats sur la mission d'enquête de personnalité. **736** ordonnances ont été reçues (648 en 2008 et 395 en 2007) avec une amplitude mensuelle pouvant varier du simple au double (42 ordonnances à 83).

Par ailleurs, 631 enquêtes ont été rendues cette année, soit une hausse de 26%.

L'équipe fixe sur le service d'enquêtes de personnalité compte, au 31 décembre 2009, 21 enquêteurs à temps partiel dont le volume horaire correspond à 7 ETP.



### Les prescripteurs

736 ordonnances ont été adressées au service en 2009 par 54 magistrats. La majeure partie émane des cabinets d'instruction. Une quinzaine d'ordonnances ont été adressées directement d'une chambre correctionnelle dans le cadre de renvois de jugements. Le TGI de Paris reste le prescripteur majeur avec 72 %, devant Créteil (13%), Bobigny (12%) et d'autres juridictions (2%).

### La dynamique du service

Malgré une équipe stable, nous sommes amenés régulièrement chaque année à nous réengager dans le recrutement de nouveaux enquêteurs, poste pour lequel les candidatures ne manquent pas. En 2009, le service a choisi de proposer à des enquêteurs expérimentés de constituer un groupe de formateurs afin d'officialiser le processus de formation déjà éprouvé les années précédentes.

L'accroissement des missions en matière criminelle conduit inévitablement à l'augmentation des citations aux assises : 84 citations ont ainsi été adressées au service en 2009.

L'achèvement du guide méthodologique sur l'enquête de personnalité formalise notre pratique sur un support fonctionnel précieux, notamment pour les nouveaux enquêteurs.

Sur le plan des outils techniques, la mise en place de la réservation des bureaux d'entretien en ligne (EXTRANET) autonomise chaque enquêteur sur son organisation personnelle de travail et optimise le fonctionnement du secrétariat.

Enfin, cette année le service a rencontré :

- Madame la doyenne des juges d'instruction de Paris ;
- les responsables d'établissements pénitentiaires (directeurs, adjoints ou responsables de la détention) afin de préparer et suivre l'organisation de nos entretiens en maisons d'arrêt ;
- Aude Leroy, sociologue, doctorante en sciences humaines et sociales, pour sa recherche sur les enjeux professionnels et judiciaires de l'enquête de personnalité.

Perspectives 2010 :

- une multiplication des contacts avec nos partenaires : la rencontre des magistrats nouvellement arrivés, des avocats pénalistes utilisateurs de notre travail, l'Association d'Aide Pénale (A.A.Pé) chargée du contrôle judiciaire socio-éducatif au TGI de Paris, des experts psychiatres auprès de la cour d'appel, de nouveaux magistrats de la cour d'assises (présidents et avocats généraux) ;
- la question du maintien de l'activité, eu égard aux conséquences de la suppression du juge d'instruction.

## *Zoom sur...*

### **1. Les entretiens en maison d'arrêt**

Dans le cadre des enquêtes de personnalité, les entretiens avec les mis en examen ont lieu soit dans les bureaux de l'Apcars, au sein des tribunaux de Paris, Créteil et Bobigny, soit au sein des maisons d'arrêt. Lorsque les salariés sont amenés à se déplacer en détention, l'expérience montre que ces conditions de travail ne sont pas sans conséquences, tant pour le service que pour la réalisation des enquêtes de personnalité mais également pour l'organisation personnelle des salariés.

Au niveau de la gestion du service, seule une méthodologie rigoureuse permet de minimiser les principales difficultés. Celles-ci résident dans l'impossibilité d'avoir l'assurance que le jour de la venue de l'enquêteur en maison d'arrêt, le prévenu soit dégagé de toute autre obligation ou occupation, et notamment les parloirs famille ou professionnel, les rendez-vous sociaux ou médicaux. Un autre aléa consiste dans des temps d'attente plus ou moins longs dont la variabilité peut dépendre d'évènements non prévus (détention bloquée, sortie de promenade).

Au niveau de la réalisation en elle-même des enquêtes de personnalité, plusieurs constatations peuvent être faites :

Le temps imparti pour la conduite des entretiens se trouve limité par les heures d'entrée et de sortie en maison d'arrêt, contrainte qui peut nécessiter un deuxième entretien.

Le cadre et le contexte dans lesquels se déroulent les entretiens sont modifiés, dans le sens où le mis en examen se trouve dans un environnement dont il connaît les codes et règles, pouvant conduire à un positionnement plus familier de sa part.

Lorsque le mis en examen refuse l'enquête, le refus est signifié au personnel pénitentiaire et non à l'enquêteur de personnalité et ne permet pas à ce dernier d'en comprendre les raisons et de pouvoir reprendre, avec le mis en examen, l'intérêt et le sens de la mission.

L'absence de surveillance directe peut parfois induire un sentiment d'insécurité face à des mis en examen dont les troubles psychologiques ou psychiatriques sont repérés et entraîner l'impossibilité pour l'enquêteur de personnalité d'approfondir certains aspects du parcours de vie.

Ces déplacements en maison d'arrêt complexifient ainsi pour chacun des salariés leur organisation personnelle et majorent notablement le temps qu'ils consacrent aux enquêtes de personnalité, au regard notamment de l'éloignement de la plupart des centres de détention (huit au total sur la région parisienne). Il est également à noter que les règles propres au fonctionnement des maisons d'arrêt et à leur accès ne permettent pas d'envisager la formation des nouveaux enquêteurs au sein des centres de détention.

Chaque incident rencontré en maison d'arrêt fait l'objet d'un contact avec le responsable de la détention afin d'améliorer la mise en place de ces entretiens mais également l'information du personnel pénitentiaire sur l'objet et le cadre de nos missions.

## 2. Les entretiens assistés d'un interprète

Près de 10% des entretiens avec le mis en examen nécessitent un interprète, lequel est désigné soit par le juge d'instruction soit par l'Apcars, en fonction des disponibilités des protagonistes.

Nos attentes vis-à-vis de l'interprète sont d'une part, la traduction la plus fidèle possible des propos du mis en examen (l'utilisation du « *je* » est alors appréciée plutôt que les propos rapportés « *il dit qu'il...* ») et d'autre part une contextualisation de ces propos qui sont à replacer dans la spécificité d'une culture dont nous ne maîtrisons pas les codes.

Ainsi, toute information sur les us et coutumes d'une population, sur le contexte historique, sociologique et politique du pays d'origine, nous permet de replacer les éléments recueillis dans une compréhension plus juste du vécu de la personne.

Pour exemple, une scolarité achevée à l'âge de 12 ans pour entrer dans la vie active apparaîtra comme atypique, et même signe de négligence éducative grave en regard des lois françaises, quand elle peut s'inscrire dans une normalité au sein d'une autre culture.

Le lieu d'éducation des enfants, parfois confiés loin de leurs parents, pourrait être à tort interprété comme un signe de désintérêt affectif dans une société où la cellule familiale est limitée aux ascendants directs et où, pour d'autres, il faut tout un village pour qu'un enfant grandisse ou un exil pour le protéger.

En aucun cas il ne s'agit d'une enquête à visée ethnologique et l'individu, dans sa singularité, reste au centre de l'enquête de personnalité. Il appartient à l'enquêteur d'apprécier, dans le fonctionnement du mis en examen, ce qui relève d'une empreinte culturelle et qui vient imprégner sa façon d'être aux autres et ce qui a trait à son individualité. Les contacts avec les membres de la famille, lorsqu'ils sont réalisables (parents et fratrie), sont en ce sens particulièrement éclairants.

Quelle que soit la richesse des apports de l'interprète, cette médiation nous empêche malgré tout de saisir une partie de ce qui ne s'exprime pas par la langue, toute une dimension infra verbale qui peut nous échapper, et dont nous ne nous risquons pas à l'interprétation (absence d'expression émotive, élaboration restreinte, refus d'aborder certains sujets).

## Les enquêtes sociales rapides

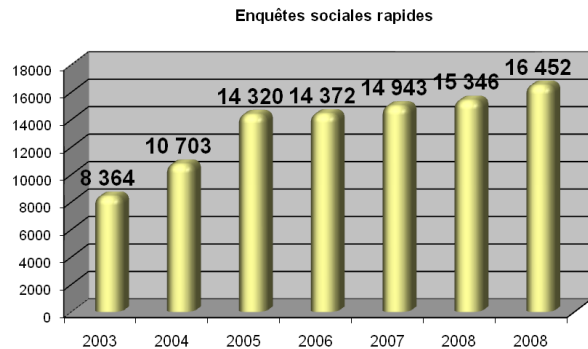
En 2009, le service régional d'enquêtes sociales rapides a connu une activité particulièrement intensive avec, toutefois, des spécificités propres à chaque juridiction.

Les faits marquants de l'année 2009 ont été les suivants :

### Une parfaite réponse à l'évolution de l'activité pénale.

Le service s'est attaché cette année à trouver de nouvelles solutions visant à répondre aux difficultés quotidiennes liées au fonctionnement de l'institution judiciaire et policière. Ces aménagements couplés à une hausse globale des déferrements ont permis de clôturer, cette année encore, sur un accroissement significatif de l'activité d'enquête, hormis à Créteil, juridiction ayant fermé temporairement son dépôt.

Cette adéquation s'illustre par les efforts portés au sujet de la réalisation des enquêtes dites "obligatoires". Ces enquêtes, conformément à la loi, doivent être honorées du fait du risque de détention ou d'incarcération prévu par la procédure pénale engagée contre les personnes déferées et concernées.



### La dimension qualitative au centre de nos réalisations.

Le développement significatif de l'activité régionale n'a en rien éloigné l'équipe de ses préoccupations qualitatives, illustrées notamment par l'intensification de la supervision du contenu des rapports d'enquête par l'encadrement.

Cette supervision des pratiques est présente à différents stades :

- une présence permanente et quotidienne de l'encadrement sur le terrain.

Ainsi, et à titre d'exemple, les signalements-mineurs réalisés en complément de certaines enquêtes sociales rapides sont menés, rédigés et signés conjointement par l'enquêteur et le chef de service. Les propositions faites en direction de notre pôle social en matière d'hébergement sont également accompagnées d'une coordination entre les chefs de service qui en évaluent la faisabilité. Enfin, certaines conclusions de rapport préconisant une expertise psychiatrique sont discutées de la même manière aux fins d'évaluer la pertinence des arguments qui soutiennent cette préconisation.

- une relecture régulière des rapports d'enquête sociale rapide.

Si, pour les salariés, les entretiens annuels constituent un temps privilégié pour procéder au bilan de leur travail, la relecture des collaborateurs occasionnels est tout aussi régulière. Pendant son premier mois, toute enquête d'un nouveau collaborateur est systématiquement relue.

- l'approche globale de l'enquête sociale rapide.

Les réunions collectives ont aussi été le lieu cette année pour travailler la façon dont nous abordons en entretien et dont nous restituons ensuite par écrit certains thèmes: les éléments liés à la santé physique comme psychique, la méthodologie d'intervention et de vérification des éléments professionnels auprès des employeurs...

En 2009, la thématique des violences conjugales a été approfondie grâce à la participation des représentants du parquet de Paris et les salariés de notre CHRS.

Le droit des étrangers a également été traité avec l'intervention des services de la préfecture de police et de la Cimade, dans la perspective de mieux maîtriser la législation concernant ce public et, fort de ces connaissances, produire des enquêtes plus pertinentes.

Ces échanges constituant les prémisses d'un travail autour de la rédaction d'une charte déontologique de nos pratiques en 2010.

Enfin, ces temps en commun ont donné lieu à des évaluations régulières de notre dispositif « présentenciel » en relation avec le pôle hébergement de l'Apcars (voir plus bas).

La pertinence du contenu de nos rapports est un souci permanent pour nos équipes. A ce propos, nous constatons régulièrement que, n'intervenant pas sur les faits, les déférés se saisissent de ce cadre d'entretien singulier pour livrer des éléments jamais évoqués jusque là dans la procédure.

## *Le service d'enquêtes sociales rapides de Paris*

En 2009, le service de Paris a réalisé **10 074** enquêtes sociales rapides, ce qui représente une hausse de 11% et in fine un volume d'activité historique pour notre service.

Les réalisations du service sont évidemment à resituer dans un contexte d'activité pénale intense comme l'illustrent les statistiques du dépôt de police : 19 769 personnes ont été déférées, soit une moyenne de 1 647 déferrements par mois. Conformément à ce bilan, le service est amené à rencontrer un public masculin (18 089 hommes déferés pour 1 680 femmes) et concerné par un risque de détention ou d'incarcération. En effet, le service a, en moyenne, dû gérer par mois entre 616 et 871 procédures obligatoires (comparutions immédiates, ouverture d'instruction pour jeunes majeurs).

Face à ce flux significatif, le service s'est renforcé pour atteindre près de 35 enquêteurs. La gestion du planning des permanences (7 jours sur 7) et la sollicitation de ces enquêteurs, parfois dans l'urgence d'un déferrement massif, restent une clé du résultat de 2009.

L'analyse de ces réalisations fait apparaître d'autres évolutions du service :

- la disparition des procès-verbaux de carence pour effectifs insuffisants :
- l'investissement quotidien du service en matière de violences conjugales dans le cadre de comparution sur procès verbal avec contrôle judiciaire (CPV CJ). Une détention étant à ce stade écartée pour l'auteur présumé, l'ESR se révèle facultative. Toutefois et sur demande du parquet, le service a témoigné d'une grande vigilance et constance dans la réalisation de ces enquêtes, couvrant 86% ces affaires.

Comme chaque année, il est juste de rappeler que le bilan de cette année tient aussi pour une bonne part à la qualité du partenariat entretenu avec le parquet de Paris :

- le libre accès dont dispose l'Apcars au sein du parquet permet au service d'être dans un suivi régulier des orientations des dossiers, d'accéder en quasi temps réel aux changements sur certaines procédures et d'assurer, de fait, une réactivité sans faille ;
- nous avons par ailleurs de mieux en mieux géré les temps de fouille des déferés, souvent cause de nombreux retards dans la réalisation des enquêtes de l'après-midi ;
- par un accès facilité à la permanence générale du parquet et donc aux prévisions du lendemain, le service a pu gagner en anticipation sur ces effectifs ;
- enfin et à titre exceptionnel, il a été possible aux enquêteurs d'assister cette année aux notifications des procureurs, un temps d'observation appréciable concernant un acte qui restait pour le service une inconnue alors même que nous sommes régulièrement questionnés par les déferés sur ce sujet.

Cette connaissance et reconnaissance du service est aussi appréciable de la part du dépôt de police.

En 2009, nous avons poursuivi l'initiative lancée en 2008 de participer à la formation des nouveaux effectifs policiers et leur permettre de mieux appréhender l'ESR. Enfin, un des événements majeurs a été l'aménagement de deux box d'entretien supplémentaires.

La préfecture de police a ainsi répondu à notre sollicitation, consciente que les lieux d'entretien étaient désormais totalement sur-occupés suite à l'explosion de l'activité d'enquête (+132% en 8 ans).

Notre partenariat s'est aussi développé cette année en direction des vice-présidents des chambres correctionnelles. C'est un rapprochement précieux qui a permis de tenir compte de leur évaluation de notre travail et de mesurer tout l'intérêt qu'ils portent à notre dispositif « présentenciel » d'hébergement au CHRS l'Estran.

Ces aspects ne sauraient faire oublier les difficultés matérielles et pratiques qui subsistent et peuvent, certains jours, affecter profondément notre activité. Nul besoin de les ré-expliciter en détail mais nous notons d'une part qu'en 2009 le bureau des enquêteurs (12m<sup>2</sup>) est devenu plus exigu que jamais en raison de la hausse des effectifs (jusqu'à 8 enquêteurs en simultanée) et d'autre part que les retards d'enquêtes liés aux fouilles de l'après-midi restent une source de frustration et de stress important pour les enquêteurs.

## *Le service d'enquêtes sociales rapides de Bobigny*

Après une année 2008 en demi-teinte car émaillée de diverses difficultés : départs inopinés de collaborateurs occasionnels de justice, baisse du nombre d'ESR, en 2009 le service a su amorcer et recréer une dynamique positive.

L'évolution du service s'illustre en premier lieu par une hausse d'activité significative. En effet, l'équipe a réalisé **4 058 enquêtes** soit une progression de 9% par rapport à 2008.

Cette augmentation s'explique par une optimisation des permanences et des renforts tant au niveau des salariés que des collaborateurs occasionnels.

Cela a rapidement généré une réduction de moitié des procès-verbaux de carence sur le premier semestre de l'année pour devenir totalement inexistant à partir du mois d'août 2009.

Quelques faits marquants de l'année 2009 :

- l'emménagement des enquêteurs dans un nouveau local situé au cœur du TGI et à proximité de nos prescripteurs a contribué à cette nouvelle dynamique ;

- l'élargissement du dispositif « présentiel » à Bobigny.

S'agissant de notre dispositif d'hébergement créé en octobre 2008, jusque là, le service de Paris, site expérimental, avait le monopole des orientations. La différence majeure tient au fait que ces orientations émanent exclusivement de demandes du parquet de Bobigny, alors qu'à Paris les enquêteurs disposent d'une liberté plus large d'appréciation. Cette perspective a, en tout état de cause, permis une individualisation de la peine devant les chambres correctionnelles, une concrétisation d'hébergement et une prise en charge sociale pertinente. Cette proposition d'hébergement et d'accompagnement social formulée dans l'ESR met en œuvre les dispositions de l'art41 al.6 du code de procédure pénale qui stipule que l'enquête a vocation à "*informer sur les mesures propres à favoriser l'insertion sociale de l'intéressé*".

- l'organisation des permanences « comparution par procès-verbal » (CPV) concrétisée en 2009.

Cette procédure, non assortie dans l'immédiat d'un risque d'incarcération ou de détention pour les prévenus, ne revêt de ce fait pas un caractère obligatoire pour le service. Toutefois, le parquet a souhaité pouvoir aussi bénéficier d'une enquête sociale dans le cadre de ces jugements différés.

Ces permanences ont pu débiter dès le mois d'octobre 2009. Elles nécessitent que le service convoque lui-même l'intéressé dans nos locaux pour son entretien avec l'enquêteur, une démarche qui s'éloigne ainsi des permanences habituelles au dépôt de police.

Sur le dernier trimestre, cela a concerné 63 personnes, qui ont donc eu l'avantage de nous rencontrer libres et de fait, dans des dispositions bien différentes de la procédure classique toujours précédée d'une garde à vue.

### *Le service d'enquêtes sociales rapides de Créteil*

En 2009, le service de Créteil connaît un recul de son activité : **2 320 ESR** ont été réalisées soit une baisse de 10% par rapport à 2008.

Cette situation est à replacer dans un contexte d'activité qui, marqué par diverses difficultés, a contribué à fragiliser ce service plutôt stable auparavant dans ses réalisations.

En effet, le service a dû composer avec les sérieuses difficultés qui se sont posées à l'issue de la fermeture pour travaux du dépôt de police et qui ont été évoquées dans le rapport d'activité 2008.

Si l'activité chiffrée du service s'est réduite du fait du contexte précité, l'équipe a poursuivi ses efforts pour s'adapter à ce contexte, dans un climat immaîtrisable de déferrements journaliers et plus globalement dans une fluctuation incessante de l'activité globale du tribunal.

Un autre aspect a marqué l'année 2009, à savoir le projet de fusion avec l'association Sajir entériné en fin d'année. La préparation de ce projet a induit pour le service un temps de latence consistant à prioritairement se centrer sur l'activité existante, sans pouvoir élaborer de perspectives d'évolution dans l'attente du rapprochement effectif avec le Sajir.

Par ailleurs et indépendamment de la poursuite du travail en ESR, l'équipe a continué de se mobiliser sur le contrôle judiciaire, activité relancée depuis septembre 2008. Si là encore le projet de fusion avec le Sajir a freiné l'essor de cette activité, elle s'est maintenue tout de même et a mobilisé deux salariées. Ainsi, en 2009, ce sont 30 nouvelles mesures de contrôle judiciaire qui ont été confiées au service.

Ces différents éléments vont permettre de nous attacher en priorité en 2010 à un renforcement de l'équipe d'enquêteurs. Ceci passe par le recrutement de nouveaux collaborateurs et cette restructuration de l'équipe aura pour principal but d'honorer les demandes d'enquêtes obligatoires et par là même de diminuer le nombre des carences comme cela a été fait à Paris et à Bobigny.

## *Zoom sur...*

### **Le dispositif pré-sententiel : enquêtes sociales rapides / hébergement et insertion au CHRS l'Estran**

Pour rappel, ce dispositif soutenu par l'administration pénitentiaire et la préfecture de Paris, vise à formuler, dans le cadre d'une ESR concernant un déféré SDF, une promesse de prise en charge sociale et d'hébergement à l'Estran en cas de remise en liberté à l'issue de l'audience. Il illustre par là même la vocation historique de l'Apcars : permettre l'individualisation des peines, favoriser les alternatives à la détention et lutter contre la récidive par l'insertion sociale.

L'enquête sociale rapide est, par ailleurs, communiquée aux travailleurs sociaux de l'Estran, permettant ainsi de débiter l'action d'insertion sur une base étayée d'informations.

Les questions et constats suivants ont émergé de cette année de collaboration entre services du pôle judiciaire et du pôle social :

- l'absence de critères d'admission permet l'orientation de personnes en situation irrégulière. Sans réels débouchés en termes de stabilisation d'hébergement ou d'insertion, ces séjours permettent néanmoins une mise à plat des situations administratives et éventuellement un accompagnement ou une orientation en vue d'une aide à la régularisation, pour un faible nombre cependant ;

- un débat sur une population particulièrement fragilisée, les personnes présentant une pathologie psychologique (voire psychiatrique) repérée, a animé les équipes. Force est de constater que les moyens dont dispose l'Estran sont peu compatibles avec ce type de prise en charge, sauf à développer un partenariat spécifique. L'Estran n'écarte toutefois pas totalement ces problématiques, mais reste mesuré dans ses capacités à les prendre en charge ;

- la question de « l'adhésion » de l'intéressé à notre proposition de prise en charge a constitué un sujet d'échange. L'approbation de l'intéressé est plus difficile à percevoir dans un contexte où l'appréhension de la sanction peut fausser l'authenticité de son adhésion. Celle-ci est alors systématiquement recherchée au moment de son accueil à l'Estran, condition essentielle à la mise en place d'un véritable projet d'accompagnement social ;

- délai d'admission : alors qu'il avait au préalable été défini sur la base de J+1, un report de l'admission pouvant aller jusqu'à J+3 apporte à l'Estran une marge appréciable, sans que celle-ci freine en aucune façon le dispositif : des impératifs externes conditionnent ainsi son rythme de fonctionnement, sans aucune déperdition en terme de personnes bénéficiaires, la prolongation du délai ne constituant pas un élément dissuasif.

Reste en suspens la question des personnes qui, à la fin de leur peine d'enfermement, activent la proposition faite lors de l'entretien d'ESR quelques mois auparavant : l'Estran n'exclut à ce jour aucune de ces demandes, mêmes très « tardives » ;

- violences conjugales : sollicité sur ce point par le parquet en 2009, l'équipe d'enquêteurs de Paris s'est penchée sur ces dossiers soumis à une décision de décohabitation des justiciables et a ouvert à ces publics le bénéfice de ce dispositif.

A l'issue de leurs séjour à l'Estran, une orientation vers le CHRS Pelleport pour une prise en charge plus longue est alors réalisée pour les personnes présentant une problématique de fond ;

- est pointé enfin le paradoxe présenté par l'institution judiciaire à la fois répressive et lieu de proposition d'insertion immédiate, ce qui se révèle totalement inattendu pour beaucoup de déférés.

Le bilan statistique est le suivant :

Sur 162 propositions d'orientation à l'Estran (93% d'hommes), 117 ont été suivies d'une remise en liberté (soit 72%) et 65 d'une prise en charge à l'Estran (soit 55% des 117).

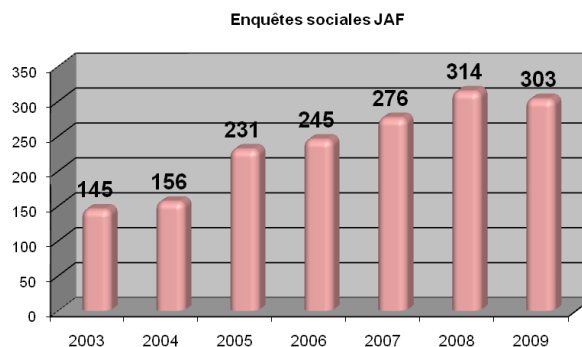
Leur profil : 52% ont moins de 30 ans, 71% sont sans activité, 40% sont SDF depuis plus d'un an, 15% sont en situation de récidive légale, 38% des poursuites concernent des vols (simple ou aggravé) et 36% des faits de violence (conjugales, volontaires, sexuelles...).

Nul doute aujourd'hui que cet outil, mis autant à la disposition des procédures pénales que des justiciables, est définitivement ancré dans la pratique de l'enquête sociale rapide. Il nous reste à évaluer son impact sur le prononcé des peines, ce dont nous pourrions avoir une perception lors d'une rencontre prévue avec des vice-présidents de chambre correctionnelle courant 2010.

## Les enquêtes sociales JAF et expertises

L'activité de l'année 2009 est quasi-identique à celle de 2008 (**303 ES**) mais le nombre d'ordonnances d'enquêtes sociales reçues est en baisse (56 ordonnances en moins).

Le nombre d'expertises réalisées reste limité (13 en 2009) mais nos sollicitations sont en net progrès (41 ordonnances contre 18 en 2008). Cette mesure est visiblement mieux identifiée par les prescripteurs.



Le fait majeur de l'année tient à la publication du décret n° 2009-285 du 12 mars 2009 et de l'arrêté de tarification du 12 mars, textes réglementaires d'application immédiate, qui ont bouleversé notre organisation et notre pratique de l'enquête sociale.

Le décret organise la mise en place d'une liste des enquêteurs sociaux et définit les conditions de leur habilitation.

Le chapitre II article 12 crée une rémunération forfaitaire fixée par arrêté à 500 euros, montant très en deçà des charges pesant sur les associations, rapporté au temps nécessaire pour réaliser une enquête sociale qui soit une véritable aide à la décision du juge, qui retrace avec force détails toute la singularité de la dynamique familiale et le contexte dans lequel sont élevés les enfants.

Ni les JAF ni les associations, hormis l'ANDES (qui ne représente que des travailleurs indépendants) n'ont été consultés en amont.

Les associations ont vite fait savoir leur incapacité à poursuivre leur activité dans ces conditions et elles ont engagé diverses démarches, en interne auprès des juridictions et en externe auprès du ministère afin de voir modifier la tarification ou annuler ce décret.

Des licenciements ont été prononcés et des mutations de salariés ont été organisées quand cela était possible.

A l'Apcars, l'enquête sociale a été allégée provisoirement, tout en gardant les mêmes objectifs et un dispositif de supervision mais l'équilibre financier de ce service reste précaire.

Nous espérons bien sûr qu'une nouvelle tarification nous donnera à nouveau la possibilité de créer les conditions d'un suivi et d'un encadrement adéquat et permettra notamment aux enquêteurs de rencontrer les parents à deux reprises.

Nous nous sommes engagé aux côtés de l'UNASEA, la FN3S, l'ANDES et l'APCE, dans un recours collectif devant le conseil d'état, contre le décret et l'arrêté, demandant la suspension des deux textes. Ce recours a été rejeté.

Le ministère de la justice, conscient de l'inadaptation de la tarification et des difficultés rencontrées par l'ensemble des associations, a organisé diverses consultations en 2009 en vue d'étudier un réexamen de la tarification de l'enquête sociale : à la DACS pour formuler nos observations puis à l'inspection des services judiciaires pour auditionner certaines associations.

A la demande de la ministre de la justice, un groupe de travail a été mis en place par la direction des affaires civiles et du sceau en vue de proposer un référentiel de l'enquête sociale type, qui sera diffusé par arrêté. Quatre réunions ont été programmées au début de l'année 2010 pour aboutir au référentiel suivant :

- définition des objectifs de l'enquête sociale ;
- définition de la méthode (nombre et type d'entretiens, contacts téléphoniques, visites à domicile ;..) et du contenu de l'enquête sociale ;
- définition de la présentation type du rapport écrit ;
- rejet d'une enquête simplifiée, d'une enquête avec médiation ;
- mise en place d'une enquête sociale avec évaluation psychologique et d'une enquête sociale avec accompagnement de l'exercice du droit de visite

Perspectives 2010 :

Les aspects d'organisation et méthodologiques restent soumis à une éventuelle nouvelle tarification de l'enquête sociale, qui déterminera la mise en place d'un dispositif avec des salariés ou des travailleurs indépendants.

La structure associative offre aux JAF une pluridisciplinarité, une supervision, des garanties organisationnelles et déontologiques, le développement d'une culture commune autour des questions portant sur les problématiques familiales, une politique de formation de ses intervenants...

Une des perspectives consistera peut-être à continuer à apporter cette plus value associative mais avec des intervenants non salariés et en fédérant des travailleurs indépendants.

L'entretien avec le mineur : certains services font intervenir un autre professionnel que l'enquêteur social pour auditionner le mineur, afin de différencier cet entretien du cadre global de l'enquête sociale et pour assurer une retranscription fidèle des propos.

Notre pratique (décrite dans le bilan d'activité 2008) a consisté jusque là à traduire les attentes, désirs et besoins d'un enfant en les contextualisant, afin de ne pas trop mettre les enfants en position trop responsabilisante.

Nous étudierons avec les juridictions partenaires quelle méthode est la plus respectueuse du droit et de l'intérêt des enfants.

L'enquête sociale avec évaluation psychologique : dans le cas où ce type d'enquête serait proposé par le ministère, notre expérience de l'expertise psychologique nous permettra de les réaliser, sous réserve là aussi d'un tarif adapté à cette investigation.

L'expertise psychologique : l'équipe d'experts a été renforcée en 2009. Tous nos intervenants ont déjà une certaine expérience professionnelle dans le champ clinique et familial et une maîtrise des techniques projectives.

Les échanges sur les pratiques vont nous permettre de produire un écrit sur l'expertise dans le cadre judiciaire et familial, alors qu'il existe très peu de textes sur ce sujet.

## La médiation pénale (Sajir) TGI de Créteil

En 2009, **625 dossiers ont été enregistrés** (552 en 2008, 434 en 2007) et **503 dossiers ont été déposés**, soit une hausse de 5% par rapport à 2008.

La médiation suit la chronologie suivante :

- rencontre avec la victime seule ;
- entretien avec le mis en cause ;
- mise en relation des deux parties et médiation pénale ;
- évaluation de la médiation deux mois plus tard auprès de la victime, qui est par ailleurs informée de sa faculté de nous alerter en cas de récidive.

Ce principe donne des résultats significatifs avec 78% de médiations pénales positives, y compris dans des dossiers délicats tels que les violences conjugales.

Depuis plusieurs mois une nouvelle approche de la médiation pénale a été mise en œuvre en partenariat avec l'unité de permanence du parquet de Créteil.

Dans le cadre de violences conjugales ou intra familiales, un rappel à la loi au dépôt du TGI et sur réquisitions du parquet est prévu, afin dévaluer les capacités de l'auteur à intégrer la loi et à se remettre en cause.

Cette approche contribue ainsi à préparer le mis en cause au principe même de la médiation et de recadrer les publics généralement « primaires » pour lesquels le passage en cellule est assez « significatif ».

Cette démarche innovante a été appliquée à 28 reprises sur les 210 dossiers de violences conjugales.

503 médiations ont été menées à leur terme dont 352 ont abouti à un résultat positif soit 70%.

Statistiques pour les principales infractions :

|                                   | Nombre de médiations | Médiation positives (%) |
|-----------------------------------|----------------------|-------------------------|
| Abandon de famille                | <b>41</b>            | 48,7                    |
| Appels téléphoniques malveillants | <b>10</b>            | 70                      |
| Dégradations volontaires          | <b>25</b>            | 52                      |
| Menaces de mort                   | <b>17</b>            | 88,2                    |
| Non représentation d'enfant       | <b>36</b>            | 61,2                    |
| Violences conjugales              | <b>210</b>           | 81,5                    |
| Violences intrafamiliales         | <b>13</b>            | 53,8                    |
| Violences volontaires             | <b>105</b>           | 63,8                    |
| Violences volontaires aggravées   | <b>30</b>            | 70                      |

## **L'aide aux victimes (Sajir)** **TGI de Créteil**

L'accueillant en charge de cette mission a reçu au sein de la juridiction et sur quatre communes dont la maison de justice et du droit de Champigny sur Marne près de **1 400 personnes** dont 695 nouveaux justiciables.

On observe un nombre significatif de victimes de coups et blessures volontaires (282) puis diverses infractions : vols, accidents de la voie publique, abus de confiance, menaces, harcèlements et viols dans des proportions voisines.

On dénombre, par ailleurs, 6 homicides involontaires et 11 meurtres.

Le psychologue clinicien du service a reçu près de 180 nouvelles personnes en 2009 sur un total de **350 suivies au cours de l'année** (dont 72% de femmes) contre 392 en 2008.

Les situations principalement rencontrées sont celles de victimes de violences conjugales ou intra-familiales puis en second celles de victimes collatérales.

Les permanences d'aide aux victimes à l'unité de consultations médico-judiciaire (UCMJ) : le nombre de victimes reçues dans le cadre de ces permanences tournantes au centre hospitalier intercommunal de Créteil est à la baisse, toutes associations du schéma confondues.

Cependant, le Sajir, qui assure une permanence quatre matinées par semaine ainsi qu'un samedi par mois à l'instar des autres structures, est l'association qui a reçu le plus de victimes, 516 sur 1511 victimes reçues par les associations du schéma participant aux permanences.

En ce qui concerne les mineurs, 8 dossiers d'administrateur ad'hoc sont en cours à la fin 2009, une activité aux enjeux forts pour l'enfant mais marginale pour l'association eu égard au volume global de victimes prises en charge.

2010 sera une année stratégique et charnière pour le Sajir qui vient de rejoindre l'Apcars. Il s'agira alors de mettre en œuvre les actions suivantes :

- réorganiser rationnellement du service d'aide aux victimes au TGI de Créteil, en rassemblant en un même lieu tous les intervenants du Sajir ;
- accroître nettement le nombre de victimes reçues : par le renfort d'une juriste, par une communication améliorée à destination de ces publics (au TGI et à sur le numéro vert 0800 17 18 05), et un travail en réseau relancé, notamment dans le cadre du schéma départemental d'aide aux victimes ;
- améliorer la qualité des prise en charge des victimes, grâce à l'arrivée d'une chef de service, par l'apport de nouvelles méthodologies de travail et le soutien de l'Inavem notamment en matière de formation ;
- formaliser un protocole définissant la complémentarité entre les correspondants du parquet (voir plus loin) et la permanence d'aide aux victimes au TGI ;
- développer les accompagnements de victimes aux audiences ou procès en assises.

## Les correspondants du parquet

Au nombre de onze, répartis dans 17 communes, ils constituent un groupe pluridisciplinaire de par leurs origines et formations.

En dehors de quelques spécificités géographiques, leurs fonctions gravitent autour :

- du primo accès aux droits ;
- de l'aide aux victimes d'infractions pénales ;
- de la pré-médiation, dans le cadre de conflits locaux mineurs et avant tout dépôt de plainte ;
- du rappel à l'ordre ;
- du rappel à la loi (sur réquisition du procureur de la république (habilitation spécifique) ;
- de la médiation pénale (également sur réquisition du parquet) ;
- des notifications de classement sans suite ;
- de participation au CLSPD, ainsi que pour certains au GLTD (groupe de lutte contre les bandes) qui peut être mis en place, dans l'urgence, par le procureur de la République en réponse à un évènement particulier.

En 2009, ils ont accueilli **1 034 victimes** et **4 184 justiciables** principalement dans le cadre du primo accès aux droits. 377 pré-médiations ont été réalisées, le plus souvent suite à des nuisances sonores et des conflits de voisinage.

Très sollicités par les partenaires, ils ont participé par ailleurs à 172 réunions.

Selon les communes, ils participent à des réunions dites cellules de veille ou à des groupes référents sur des thèmes spécifiques (violences conjugales, rassemblement dans les halls d'immeubles...).

Des interventions régulières sont réalisées au sein des établissements scolaires (convention inspection académique) sur sollicitation des principaux de collèges dans le cadre d'actions de prévention et de sensibilisation à la victimologie, d'une présentation de l'organisation judiciaire en France, d'une pédagogie autour des décisions de justice...

Certains accompagnements de victimes sont réalisés par les correspondants du parquet dans des cas très spécifiques (incendie de l'Hay les Roses ou autres affaires criminelles).

Plus d'une dizaine d'interventions en binôme avec la directrice ont été réalisées au sein des collèges et à l'IUFM de Bonneuil, notamment pour la formation d'environ 70 nouveaux directeurs du premier degré et au cours de laquelle ont été présentés le fonctionnement de la juridiction de Créteil et le rôle des correspondants du parquet.

En 2010, les objectifs du service seront les suivants :

- équilibrer financièrement l'activité ;
- faire évoluer les pratiques (référentiels professionnels, formations spécifiques...) ;
- concrétiser la mission de correspondant Justice/Ville prévu par la loi du 5 mars 2007 ;
- mettre en place de nouveaux outils d'évaluation de l'activité ;
- améliorer l'articulation de ces permanences décentralisées avec la permanence d'aide aux victimes au TGI de Créteil.

## La réparation pénale des mineurs

Quasi exclusivement orientées depuis quelques années vers les délits en matière de sécurité routière, les dossiers émanent du siège et du parquet.

En 2009, **32 mesures** ont été exécutées. Les âges se répartissent entre 13 ans et 18 ans. Une seule fille a fait l'objet d'une mesure de réparation pénale.

Lorsque la mesure provient du parquet des mineurs, la rencontre avec l'intervenant socio-éducatif est précédée d'un rendez-vous judiciaire organisé dès le stade du commissariat de police et mis en œuvre au sein de la juridiction par la directrice du Sajir.

Ces rencontres autorisent, bien entendu, la présence des parents, qui sont replacés dans leurs responsabilités ; elles permettent de procéder à un rappel à la loi, à la présentation de la mesure de réparation ainsi que celle de « l'atelier sécurité routière ».

L'atelier sécurité routière se déroule sur trois jours environ suivant les profils des jeunes gens (âge, déjà titulaire du brevet de secouriste...), il est co-animé avec des professionnels de la prévention et sécurité routière.

Le recours à des policiers formateurs permet de présenter une image positive de la police auprès des jeunes et de gommer certains stéréotypes propres aux CRS, souvent appréhendés exclusivement sur le versant répressif et non préventif.

Le groupe est constitué de dix jeunes au plus, dont les âges sont répartis entre 15 et 18 ans. Les plus jeunes font l'objet d'un stage personnalisé individuel.

Les stagiaires appartenant à des bandes rivales sont placés dans des stages ou sessions différentes.

Une préparation du mineur en amont est organisée sur plusieurs semaines, tendant à recueillir la pleine adhésion et la compréhension du sens de la mesure.

Dans un certain nombre de situations, l'intervenant a constaté une « démission » des parents, des carences éducatives ou affectives, notamment au sein de familles monoparentales, une conduite d'évitement de certains mineurs, déjà objet de prises en charge multiples.

La priorité en 2010 consistera à resserrer les liens avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le parquet des mineurs afin de consolider cette action en faveur d'un public bien identifié et soutenir ainsi l'action de la juridiction vis-à-vis des mineurs délinquants.

## Le contrôle judiciaire socio-éducatif (Sajir)

Depuis plusieurs années, cette activité connaît un déclin constant.

Les origines de ce constat sont plurifactorielles :

- diminution du nombre d'ouvertures d'information par le parquet de Créteil ;
- enveloppe budgétaire limitée dédiée à cette mesure ;
- concurrence entre les associations susceptibles de prendre en charge cette mission : Apcars ou Sajir (avant la fusion).

Des réunions ont été organisées au sein de la juridiction de Créteil à l'initiative des chefs de juridiction, de magistrats du siège et du parquet en présence des deux associations qui ont rapidement porté un projet de mutualisation des moyens humains et matériels, pour aboutir finalement à une fusion début 2010.

En 2009, **302 nouveaux dossiers** ont été attribués au Sajir (339 en 2008, 355 en 2007) et **332 ont été déposés**.

Nature de nouveaux dossiers :

Correctionnels : 238 dossiers

| vol, escroquerie, abus confiance, ou recel | Agression sexuelle | Violences intra-familiales | Autre CBV | Homicide involontaire | Conduite en état alcoolique | Usage de stupéfiants | Trafic de stupéfiants | Abandon de famille | NRE | Autres délits |
|--|--------------------|----------------------------|-----------|-----------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------|-----|---------------|
| <b>48</b>                                  | 6                  | 30                         | 33        | 1                     | 13                          | 3                    | <b>51</b>             | 1                  | 1   | <b>51</b>     |

Criminels : 64 dossiers

| Vol ou recel | Homicide volontaire | Viol | Autre crime |
|--------------|---------------------|------|-------------|
| <b>34</b>    | 3                   | 12   | 15          |

Globalement, nous constatons une augmentation des infractions à la législation sur les stupéfiants notamment le plein essor des « mules » : généralement des personnes qui sont, en France, primo-délinquantes et issues de pays d'Amérique Latine. Paupérisées pour la plupart, elles sont attirées par l'appât d'un gain financier conséquent par rapport à leur situation précaire mais dérisoire eu regard aux enjeux judiciaires. Un facteur intervient parfois dans cette prise de risque : des menaces pèseraient sur leur famille restées au pays.

Au delà de l'aspect de contrôle, cette intervention socio-judiciaire prend une dimension supplémentaire au contact de ces jeunes femmes, souvent désœuvrées, pour lesquelles ces rendez-vous représentent un temps d'accueil, d'écoute et de soutien. La mesure devient aussi pédagogique par la mise en garde et la sensibilisation de ces publics à la législation française, notions qui leur ont souvent échappé.

En contrepoint, les contrôles judiciaires concernant des trafiquants de produits stupéfiants sont parmi les plus complexes à faire respecter puisqu'ils s'inscrivent souvent dans un déni ou une banalisation de leurs actes.

Les infractions à connotation sexuelle restent présentes mais stabilisées dans leur flux.

L'apparition de proxénétisme exercé par des femmes qui parfois se prostituent d'une façon concomitante est suffisamment fréquente pour être soulignée.

Quelques cas de « bébés secoués » ont concerné des parents venant d'horizons socialement variés mais révèlent systématiquement et plus largement des difficultés en terme de parentalité, voire d'immatunité et d'irresponsabilité.

Il y a quelques cas de délinquance économique, souvent dans un contexte d'infraction à la législation sur les étrangers (situation irrégulière).

Fin 2009, l'expérimentation d'une consultation médico-judiciaire a été initiée au sein de la juridiction grâce à l'intervention du docteur de Beaurepaire, psychiatre, en vue de prendre en charge des auteurs de conduites addictives, délits ou crimes sexuels, mais aussi des personnes présentant des troubles du comportement.

Ces consultations, pour l'instant embryonnaires, sont plébiscitées par les contrôlés alors même qu'ils sont déjà suivis en libéral par un psychologue ou psychiatre.

L'approche professionnelle du docteur de Beaurepaire est différente, adaptée au contexte socio judiciaire, avec des protocoles originaux.

Courant 2010, nous affinerons le protocole d'orientation vers la thérapeute. Nous espérons pérenniser ce dispositif complémentaire du contrôle judiciaire.

Les contrôleurs judiciaires ont fait valoir quelques difficultés :

- ils ont le sentiment que les signalements pour constats de carence ou manques d'assiduité ne sont pas toujours suivis d'effets, dans tous les cas les décisions à cet égard ne leur sont pas communiquées par les magistrats ;
- ils ne sont pas toujours informés par certains services de l'audiencement de la date de jugement des prévenus qu'ils ont en charge, ce qui ne leur permet pas de remettre leur rapport avant l'audience. Ces services judiciaires vont être rapidement rencontrés pour leur rappeler cette obligation.

En 2010, la priorité sera donnée à la remise de rapports intermédiaires, à la formalisation des signalements, au développement des relations partenariales (soins, emploi, hébergement...) ainsi qu'à la mise en place d'une base de données des contrôlés.

## LE CHRS PELLEPORT



**57 personnes** ont été prises en charge dont 15 permissionnaires et 6 en semi-liberté, correspondant à un total de 7 142 nuitées d'hébergement.

Trois sujets ont émaillé plus particulièrement l'année 2009 :

- la santé de nos hébergés ;
- la question de l'hôtellerie ;
- la priorité donnée à l'accueil des personnes orientées par l'ESTRAN.

### La santé des hébergés

Nous observons qu'une majorité importante (74%) des personnes accueillies présentent une situation préoccupante en terme de santé.

Ce travail en direction du soin est très délicat à mettre en place et demande du temps. Il est pourtant le préalable à toute démarche durable d'insertion.

La situation est la suivante :

- 20% ont des problèmes d'alcool avérés (dont 5 sont régulièrement suivis médicalement) ;
- plus de 37 % des personnes présentent une pathologie psychiatrique dont 17% seulement bénéficient d'un suivi spécialisé ;
- 14% sont toxicomanes et sont suivis par des centres spécialisés ;
- 11% cumulent les problématiques (abus de produits stupéfiants, pathologie psychiatrique, alcoolisme...).

En matière d'orientation, les structures d'accueil hésitent sur ces profils de plus en plus nombreux qui sont loin du circuit du « logement classique ». Après 6 mois au sein de notre structure, nous pouvons seulement commencer les démarches d'insertion professionnelle vers les structures relevant de l'insertion par l'activité économique car le marché de l'emploi classique est inaccessible à ce stade pour bon nombre d'entre eux.

La problématique de santé est une préoccupation forte au sein du CHRS. Pour ce faire un référent santé mental a été désigné au sein de l'équipe en vue d'accentuer le **partenariat avec les équipes psychiatriques** du secteur et le secteur de la santé en général.

Par ailleurs, des **bilans de santé** avec le centre de bilan seront proposés aux usagers dès les trois premiers mois de l'accueil.

### La question de l'hôtellerie

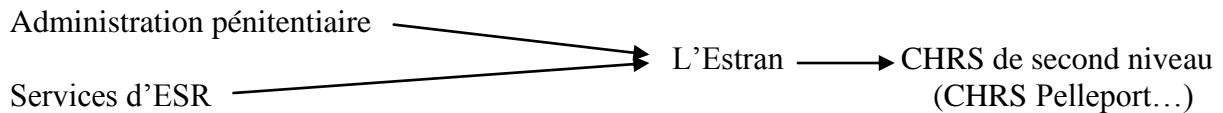
L'offre de plus en plus restreinte en matière d'hôtellerie sociale à Paris a conduit inéluctablement l'équipe éducative à s'engager à trouver de nouvelles solutions :

- resserrer les liens avec les hôteliers pour les fidéliser. En ce sens, chaque travailleur social est référent d'un parc d'hôtels ;
- visiter régulièrement les usagers à l'hôtel dans un but de prévention mais aussi pour mieux comprendre leurs besoins et critiques ;
- mieux détecter les profils d'usagers inadaptés à l'hébergement hôtelier ou dont la fragilité pourrait les amener à devenir victimes potentielle de certains types de maltraitements (des hôteliers et de notre propre institution).

### Priorité donnée à l'accueil des personnes orientées par l'Estran

Un des objectifs de la fusion en 2009 avec le CHRS l'Estran a consisté en la complémentarité qu'il présentait au regard du CHRS Pelleport.

De ce fait, les demandes de prises en charge par l'Estran ont fait l'objet d'une priorité toute particulière à Pelleport afin de fluidifier le parcours d'insertion des usagers.



Complémentairement, nos deux CHRS agissent désormais au sein d'un pôle social visant à mutualiser les moyens (humains, partenaires, hôtels...) dans l'intérêt des usagers et dans une perspective d'optimisation budgétaire.

De nouvelles priorités s'imposent à l'équipe de l'Estran en 2010 :

- resserrer nos liens avec les SPIP afin de faciliter la préparation à la sortie d'incarcération et favoriser davantage l'accueil de personnes en semi liberté et en permission ;
- ouvrir le nouveau dispositif ALT (allocation de logement temporaire) de 10 places au plus grand nombre d'usagers prêts à bénéficier de cette passerelle vers le logement autonome ;
- réinterroger la fonction de socialisation de l'hôtel. Tout un champ de la vie quotidienne des usagers est sous-estimé et mériterait d'être abordé sous l'angle éducatif (l'alimentation, le respect des autres, les droits et devoirs des locataires, la citoyenneté, la participation à la vie du quartier etc.) ;
- renforcer la participation de nos usagers à la vie du CHRS, dans l'esprit de la loi 2002-2 ;
- développer nos partenariats (emploi, insertion par l'activité économique, logement, justice, santé ...).

## Accueil d'usagers de crack



Ce dispositif, créé en 2007, a vocation à favoriser l'accès au soin des usagers de crack par une prise en charge sociale adaptée et un hébergement en hôtel.

Après une montée en charge progressive du dispositif en 2007, la capacité d'accueil de 8 personnes à régulièrement été atteinte en 2008 sauf pendant la période d'été.

Cependant, le taux d'occupation en 2007 et 2008 n'ayant pas été de 100%, il a été possible pendant l'année 2009 d'accueillir un plus grand nombre de personnes et d'ouvrir l'accueil sur le dispositif aux différents partenaires : CSST, CAARUD, CHRS, service des injonctions thérapeutiques de Seine Saint Denis...

Nous avons ainsi pris en charge **36 toxicomanes** pour un total de 3887 nuitées d'hébergement.

77% ont été orientés par le service d'injonction thérapeutique du TGI de Paris, les autres provenant de CSST partenaires.

84% ont fait l'objet d'une injonction thérapeutique au début de leur prise en charge.

La durée de suivi est de 4,1 mois en moyenne (minimum 15 jours, maximum 9 mois).

Nous avons systématiquement offert un temps d'hébergement et d'accompagnement suffisant pour amorcer une évolution positive de leur situation.

Leur profil est le suivant : hommes (83%), 39 ans en moyenne, célibataires (86%), ayant un niveau BEP/CAP/3<sup>ème</sup> (61%), sans emploi (89%), à la rue depuis plus de deux ans (53%) et présentant des troubles psychiatriques diagnostiqués pour une part substantielle (25 %).

Ce dernier point ne reflète qu'une partie de la réalité puisque certains usagers n'ont jamais été en contact avec le corps médical, ce genre de troubles n'a donc jamais pu être détecté. En outre, la consommation excessive de crack nous amène à distinguer difficilement les comportements liés à cette addiction et ceux relevant de troubles psychiques.

A la sortie de notre service, 62% des orientations ont été favorables à l'utilisateur.

Le dispositif joue pleinement son rôle de soutien pour les usagers de crack qui accèdent pour la première fois aux services médicaux des CSST mais aussi pour ceux qui souhaitent poursuivre dans le temps leurs démarches thérapeutiques.

Il est important de souligner que 82% d'entre eux ont un classement positif de leur injonction thérapeutique et/ou continuent à être suivies après leur sortie alors que seulement 30% des personnes qui abrègent leur prise en charge continuent leur suivi.

|                        | A l'entrée | A la sortie |
|------------------------|------------|-------------|
| Usagers suivis en CSST | 61%        | <b>85%</b>  |

Il leur offre la possibilité de se poser, de s'éloigner des lieux de squat, de commencer à réguler leur consommation et à reprendre pied dans la société.

En outre, notre service joue, pour beaucoup (notamment ceux qui ne se reconnaissent pas en tant que toxicomanes), le rôle de passerelle vers des structures spécialisées, sans laquelle ils n'auraient pas accès en raison du temps d'attente ou des conditions d'admission.

## Décohabitation d'auteurs de violences conjugales



MAIRIE DE PARIS

Cette activité, ouverte en 2008, vise à :

- mettre en œuvre la mesure judiciaire d'éloignement du domicile imposée par la justice ;
- mettre en place un suivi social.

A travers la prise en charge sociale immédiate de l'auteur présumé et son hébergement en hôtel social jusqu'à la date de l'audience de jugement, le service participe à la lutte contre la récidive et permet de protéger la victime (et ses enfants) en éloignant temporairement le conjoint violent du domicile.

En 2009, **49 auteurs**, tous sous contrôle judiciaire, ont été pris en charge au CHRS.

64% ont été orientées par le SPIP de Paris, en charge du contrôle judiciaire, 23% par l'Estran et 13% par le service d'enquêtes sociales rapides de Paris.

94% ont été hébergés dans la semaine, dont 32 % sous 48 heures.

Tous sont de sexe masculin, ils ont en moyenne 43 ans, 70% sont mariés, 83% ont au moins un enfant, 64% sont sans emploi et dans la totalité des situations une problématique d'alcool a été détectée.

Leur durée moyenne de prise en charge a été de 77 jours (soit 2,5 mois).

Notre intervention débute, par principe, aussitôt après la sollicitation du conseiller d'insertion et de probation (CIP) et s'achève à la date d'audience pénale.

Néanmoins, dans l'intérêt de la victime mais aussi de l'auteur, et avec l'accord du CIP référent, il a été décidé exceptionnellement de prolonger la prise en charge et l'hébergement de quelques semaines au-delà de l'audience pénale.

Cela permet ainsi d'achever une recherche de logement pérenne et alternatif au domicile conjugal.

Une seule violation de l'obligation de décohabitation a eu lieu parmi les 49 personnes reçues, ce qui l'a conduit à être incarcéré.

Ainsi, 98 % des auteurs pris en charge ont respecté l'obligation de décohabitation.

Parallèlement à la décohabitation, 26% des auteurs devaient entreprendre une démarche de soins imposée par l'autorité judiciaire :

- 8 obligations de soins psychologiques : auprès de la Ligue Française de Santé Mentale, de CMP, d'une association de lutte contre les violences conjugales ;
- 5 obligations de soins alcoolologiques : auprès de service alcoologie de l'hôpital, dans des centres de cure ambulatoire en alcoologie.

En l'absence d'obligation de soins, nous avons largement encouragé une telle démarche dès lors que l'intéressé était en mesure de comprendre le sens de cette démarche.

A l'issue de leur passage à l'Apcars, 45% ont été autorisés par la justice à retourner au domicile conjugal.

Les autres auteurs poursuivis ont fait l'objet d'un sursis simple ou avec mise à l'épreuve.

Deux condamnations à de la prison ferme ont par ailleurs été prononcées.

## Le CHRS L'Estran



Au 1er janvier 2009, suite à un long processus de rapprochement, l'Estran est devenu un établissement de l'Apcars.

Cette fusion a élargi les missions de l'Estran, sans dénaturer son projet ni modifier son identité. La seule modification importante est son inscription en présentiel.

En 2009, l'Estran a accueilli **414 personnes** correspondant à 13 957 nuitées.

L'Estran propose un accueil immédiat et inconditionnel dit de « premier niveau », pour une durée moyenne d'un mois. Sa capacité d'accueil est de 40 places sur le CHRS et 7 en présentiel.

Sa mission se définit par l'accueil, l'évaluation et l'orientation de personnes majeures (hommes, femmes, couples sans enfants) sous main de justice ou libérées définitifs. L'hébergement se fait au moyen de chambres d'hôtel, à Paris et en proche banlieue.

Pour les partenaires sociaux, l'Estran se présente comme un lieu ressource et permet une meilleure articulation entre le champ pénal et les institutions médico-sociales.

Pour l'année 2009, l'Estran a accueilli 391 hommes et 23 femmes. La plupart d'entre eux sont célibataires, jeunes, et sans emploi.

L'une des évolutions notées est un rajeunissement sensible des personnes prises en charges avec des situations sociales et familiales de plus en plus précaires.

Ces caractéristiques peuvent s'expliquer en partie par la conjoncture économique et sociale et par l'évolution des politiques pénales.

On constate également une augmentation des troubles psychiques voire psychiatriques.

L'accumulation de ces problématiques entraîne une complexité accrue des situations. La saturation des dispositifs de soins et l'insuffisance de structures adaptées ont un impact important sur la définition du projet, sa mise en place et l'orientation dans les délais définis dans le projet de service.

En 2009, la durée moyenne de séjour a été de 40,73 jours, hors accueil de permissionnaires (3,13 jours en moyenne).

Nous avons pu organiser des sorties en permission pour 104 détenus et nous avons accueilli 15 personnes dans le cadre de la semi liberté.

Le travail d'accueil, d'évaluation et d'orientation ne se limite pas aux personnes orientées par des partenaires. Nous avons ainsi reçu 47 personnes se présentant d'elles-mêmes.

Dans le cadre de notre convention avec le ministère des affaires étrangères, nous avons organisé l'accueil de 5 français expulsés de l'étranger après une incarcération dans les pays d'accueil : 2 des Etats-Unis, 2 de la Thaïlande et 1 du Maroc.

Les catégories pénales de nos usagers ont peu évolué par rapport aux années précédentes. La majorité des personnes accueillies sont en situation de récidive et condamnées à de petites peines allant de 1 mois à 1 an.

Nous avons remarqué un sensible allongement des peines prononcées par les tribunaux, du fait vraisemblablement de la mise en place des peines planchers.

Certaines catégories sont en forte augmentation comme : les violences conjugales, les outrages et rébellion, infraction à la législation des étrangers (population mise en évidence également par le dispositif présentenciel).

Le SPIP demeure le principal partenaire en amont de l'Estran.

L'activité de l'Estran a été néanmoins marquée par la montée en puissance des orientations liées au dispositif présentenciel (voir le chapitre enquêtes sociales rapides) pour représenter au final la seconde source d'admission d'usagers en 2009.

L'orientation à la sortie est un moment complexe de la prise en charge.

Les sorties vers un logement autonome sont exceptionnelles car elles requièrent un projet social bien avancé et consolidé, des garanties d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles ainsi qu'une certaine autonomie que nos usagers ne peuvent présenter. Dans la plupart des cas, un accompagnement social renforcé sera nécessaire au-delà de la prise en charge de l'Estran.

Par ailleurs, les sorties vers d'autres structures d'hébergement temporaire sont de plus en plus difficiles notamment en raison de la raréfaction des places en CHRS, le manque de structures adaptées à des problématiques spécifiques (addictions, maladies mentales...), les procédures d'admission longues et sélectives...

Il faut également souligner les incidences de la loi DALO sur le fonctionnement de l'Estran. L'obligation de maintenir les personnes sans abris dans les établissements d'urgence a entraîné une diminution de la fluidité entre les différents acteurs de l'hébergement. En effet, avec cette obligation de stabilisation, les structures d'accueil sont de plus en plus sélectives et sont parfois amenées à refuser une partie de notre public (sortant de prisons, sans ressources, avec des problématiques d'addiction...), puisque particulièrement éloignés du logement.

Nous soulignons que l'Estran a maintenu son accueil pour les personnes en situation administrative irrégulière. Elle est l'une des rares structures à Paris à offrir aux personnes sans papiers un hébergement et un accompagnement social, basé essentiellement sur l'évaluation juridique et l'accès aux soins.

L'Estran bénéficie du soutien de deux intervenants extérieurs : un juriste de l'association «Accès au Droit, Solidarité Paris» pour la permanence juridique ouverte aux usagers, et un psychologue pour l'analyse de la pratique professionnelle de l'équipe.

Depuis le mois de juin, et dans le cadre de la fusion avec l'Apcars qui est doté déjà d'un CHRS et du projet de rapprochement avec le Verlan, la juriste reçoit également des usagers de ces deux CHRS.

En offrant un accueil rapide et sans conditions pour des personnes stigmatisées, fragilisées et de plus en plus précarisées, l'Estran effectue un travail de prévention de la récidive et participe à la mise en place des premiers jalons d'un projet d'insertion ou de réinsertion.

En étant réactif en présentenciel, en accompagnant le temps judiciaire ou en intervenant en postsentenciel, nous proposons une prise en charge accessible tout au long de la chaîne pénale.

## **Activités annexes**

### **1. Agenda**

En 2009, l'Estran a vendu 13 390 exemplaires de son agenda à près de soixante dix partenaires associatifs et autres services sociaux d'Ile de France.

Il est destiné tant aux travailleurs sociaux qu'aux personnes précaires et rassemble un répertoire complet et mis à jour des structures d'hébergement, d'accès aux droit, d'accès aux soins etc.

### **2. Expositions**

Depuis de nombreuses années, l'Estran facilite l'accès à la culture notamment à destination de ses usagers, à travers l'organisation d'expositions artistiques (photographie, peinture, sculpture) ouvertes à tous. Sept événements se sont ainsi tenus en 2009.

### **3. Formation**

Depuis maintenant deux ans, nous nous associons à Pierre Victor Tournier, directeur de recherche au CNRS, dans l'organisation de formations destinées à tout professionnel en contact avec nos publics justice (travailleurs sociaux, avocats, magistrats...) et financièrement accessible au plus grand nombre.

Celles-ci réunissent un plateau d'intervenants de haut niveau (sociologues, criminologues...).

En 2009, deux formations se sont tenues :

- Séminaire santé mentale 35 stagiaires
- Séminaire de criminologie appliquée 28 stagiaires

### **4. Stage de sensibilisation à l'usage de produits stupéfiants**

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, a introduit de nouvelles dispositions tendant à apporter une meilleure réponse aux infractions à la législation sur les stupéfiants. Parmi celles-ci figurent en particulier les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des drogues.

Ce stage a pour objectif de « faire prendre conscience à l'usager de stupéfiants des conséquences dommageables pour la santé humaine et pour la société de l'usage de produits stupéfiants » (article R 131-46 du code pénal). Il s'agit, sur un mode collectif, d'un stage d'information éducative.

Sont associés à l'animation de ces stages : l'Anpaa et la brigade des stupéfiants.

Initiés en 2009 et réunissant 38 stagiaires, les stages sont amenés en 2010 à se développer sous l'impulsion du parquet de Paris.